

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 décembre 2018 à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille  
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

### Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2018-12-13.265

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### ADOPTÉE

#### 2. Adoption du budget 2019

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2018-12-13.266

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2019, telles que ci-après présentées :

<b>SOMMAIRE DES RECETTES</b>	
Taxes	21 346 600 \$
Paiements tenant lieu de taxes	495 000 \$
Autres recettes de sources locales	5 570 300 \$
Transferts	599 000 \$
<b>RECETTES</b>	<b>28 010 900 \$</b>

<b>SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	
Administration générale	4 746 000 \$
Sécurité publique	5 944 500 \$
Transport	3 703 800 \$
Hygiène du milieu	3 892 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement	945 100 \$
Loisirs et Culture	3 819 100 \$
Frais de financement	1 082 000 \$
<b>Sous- total dépenses</b>	<b>24 132 800 \$</b>

<b>Autres activités financières</b>	
Remboursement de la dette à long terme	2 947 400 \$
<b>Affectations</b>	
Surplus accumulé non affecté	0 \$
Réserves financières, fonds réservés et montant à pourvoir dans le futur	272 800 \$
Activités d'investissement	657 900 \$
Sous-total affectations	930 700 \$
<b>DÉPENSES</b>	<b>28 010 900\$</b>

DE PUBLIER un document explicatif du budget 2019 sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

**ADOPTÉE**

**3. Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h20.

Un (1) citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 19h23.

**4. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques